# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DE LA TROISIÈME MUNICIPALITÉ — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 31 OCTOBRE 1843.


## Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le navire DELAWARE, capitaine Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

P. & W. TOBY & ROGERS, 76 Camp.

POUR HAVRE—Le navire MEUDON, capitaine Lecoq, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

J. M. ASHER DGE, 97 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire A. J. BENGAL, capitaine [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à

H. GALE, 68, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire DELAWARE, capitaine Lhommedieu, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOBY & ROGERS, 76 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire A. J. BENGAL, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord

S. & J. P. WHITNEY & CO.

POUR LE HAVRE—Le navire américain [illegible], capitaine Chaudet, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

V. PERRET, 48 Toulouse.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour un temps limité, doivent être payées d'avance.

LES ANNONCES qui ne spécifient pas le nombre de fois pour lesquelles elles doivent être insérées, seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient retirées.

LES ANNONCES qui seront sur le titre ou dans le corps du journal, seront payées à raison de 50 cents par ligne, chaque insertion.

LES ANNONCES de spectacles, de bals publics et autres annonces d'intérêt privé, seront payées à raison de 25 cents par ligne.

LES ANNONCES de spectacles et de bals publics qui ne seront pas insérées gratuitement, seront payées à raison de 25 cents par ligne.

LES ANNONCES de spectacles et de bals publics qui ne seront pas insérées gratuitement, seront payées à raison de 25 cents par ligne.

LES ANNONCES de spectacles et de bals publics qui ne seront pas insérées gratuitement, seront payées à raison de 25 cents par ligne.

## CABOTAGE.

POUR LES ATTAKAPAS—Le compagnie manœuvre NOUVEAUTÉ, capitaine Wells, [illegible] Mercredi prochain, de la rue St. Louis, et partira dimanche. Le bateau A. M. [illegible] pour les Attakapas. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

HELLEN & WOODRUFF, 28 Camp.

POUR LA NOUVELLE-ORLEANS, LA BALIZE ET TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES—Le superbe bateau à vapeur, en marchandises, FANNY, capitaine Benedict-Morgan, partira ce départ et partira à midi, exprès pour les ports intermédiaires, tous les mercredis à 9 heures du M. et quelques les Balize pour la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 9 heures du M. Le bateau [illegible] pour les passagers qui désirent s'embarquer à bord du Fanny dans [illegible] à Plaquemines, [illegible] les